

COVID-19 : CONCEPT DE PROTECTION

Passeport Vacances de la Veveyse
Concept basé sur les recommandations fédérales et cantonales

Etat au 30 juin 2020

Introduction

Le Passeport Vacances de la Veveyse vous remercie d'organiser une activité, malgré les conditions particulières de cette année. Cela répond à un réel besoin des enfants de notre région, et, nous comme eux, vous en sommes infiniment reconnaissants.

Nous avons pris connaissance des risques de nos activités liés au COVID-19. L'objectif des présentes mesures est de permettre aux enfants d'accéder en toute sécurité aux activités offertes, tout en protégeant les employé.e.s, les bénévoles, les enfants, et en rassurant leurs parents. D'une manière générale, faites preuve de bon sens et tout se passera bien. Votre personne de contact pour toute information à ce sujet est le président de l'association, Savio Michellod.

Le Conseil fédéral a communiqué le 27 mai 2020 les modifications de l'Ordonnance fédérale 2 dont la plupart des dispositions entrent en vigueur le 6 juin 2020. Les principes suivants s'appliquent :

- Procédure en cas de symptômes de maladie
- Règles d'hygiène
- Distanciation (1.5 mètres) entre les adultes ainsi qu'entre les adultes et les participant.e.s.
- Coordonnées pour la traçabilité
- Désignation d'une personne responsable de l'application des mesures de sécurité et élaboration d'un plan de protection

Le présent document reprend et précise les conditions cadres de la Confédération susmentionnées et définit, par analogie, les conditions s'appliquant aux activités à la journée. Il a été élaboré en collaboration avec les faïtières des organisations de jeunesse des cantons de Vaud, de Genève et de Fribourg (GLAJ-VD, GLAJ-GE et Frisbee), en tenant

compte de l'expertise des organismes qui proposent des activités de jeunesse, des camps et des colonies de vacances.

Mesures générales de protection

1) Participant.e.s

- Les personnes vulnérables ou en contact avec des personnes vulnérables dans leur cercle privé, de même que les personnes qui ont été en contact avec une personne infectée moins de deux semaines avant l'activité, ne participent pas aux activités organisées.
- Chaque participant.e se lave les mains avec du savon à son arrivée sur le lieu de l'activité. C'est uniquement en l'absence de point d'eau qu'une solution hydroalcoolique peut être utilisée.
- Les gestes barrières en vigueur sont expliqués aux participant.e.s en début d'activité et leur sont rappelés aussi régulièrement que nécessaire pendant l'activité.
- Il est recommandé de garder les affaires dans les sacs afin d'éviter le mélange entre participant.e.s.
- Des activités avec un nombre de participant.e.s réduits sont à privilégier, ceci permettra de s'assurer au mieux du respect des consignes d'hygiène et un meilleur encadrement par les adultes.
- L'identité de chaque participant.e doit être connue. Les coordonnées sont dûment répertoriées et conservées durant deux semaines après la fin de l'activité.

2) Encadrant.e.s dès l'âge de 16 ans

- Les personnes vulnérables ou en contact avec des personnes vulnérables dans leur cercle privé ainsi que les personnes qui ont été en contact avec une personne infectée moins de deux semaines avant l'activité n'encadrent pas les activités.
- Dans la mesure du possible, les encadrant.e.s gardent la distance de sécurité entre eux (deux mètres) et avec les participant.e.s. En cas d'impossibilité temporaire de maintenir la distance, il faut prévoir le port de masques pour les encadrant.e.s. Si l'activité ne permet pas temporairement le port du masque, il faut pouvoir assurer le suivi des contacts personnels étroits (contact tracing), par exemple avec des listes de présence.
- En fonction de l'âge et du besoin des participant.e.s, les encadrant.e.s gardent la distance de sécurité (deux mètres) avec les participant.e.s.
- Les encadrant.e.s respectent les gestes barrières en vigueur.
- Un nombre d'encadrant.e.s suffisant est prévu.
- L'identité de chaque encadrant.e doit être connue. Les coordonnées sont dûment répertoriées et conservées durant deux semaines après la fin de l'activité.

3) Hygiène, soins et santé

- Le matériel nécessaire à la mise en œuvre des mesures d'hygiène est mis à disposition par l'organisateur de l'activité.
- Les participant.e.s et les encadrant.e.s se lavent régulièrement les mains avec du savon ou avec une solution hydroalcoolique, en particulier lors des sorties en transports publics, et avant et après les repas.
- Des points d'eau sont prévus en suffisance, en particulier pour l'hygiène des mains, et, le cas échéant, une quantité suffisante de solution hydroalcoolique est prévue.
- Chaque encadrant.e doit avoir accès à un flacon de solution hydroalcoolique en permanence.
- Pour s'essuyer les mains à la suite du lavage, du papier ménage à usage unique est utilisé.
- Du savon liquide (et non en bloc) est mis à disposition des participant.e.s.

4) Locaux

- Les activités en extérieur sont à privilégier.
- Les locaux sont aérés, nettoyés et désinfectés régulièrement avec des produits désinfectants pour surfaces, les sols sont lavés avec un produit habituel aussi souvent que nécessaire.

5) Repas

- Les participant.e.s et les encadrant.e.s se lavent (ou se désinfectent) les mains avant et après les repas.
- Les participant.e.s et les encadrant.e.s ne mangent pas à la même table. Les encadrant.e.s respectent la distance physique de sécurité entre eux (deux mètres).
- Chaque participant.e.s prend ses propres boissons (gourdes).
- Si dans le cadre d'une activité d'animation les participant.e.s étaient amenés à prendre part à la préparation des repas, les mesures d'hygiène doivent être strictement respectées.
- Une attention particulière est portée à la gestion des emballages, au lavage des mains au retour des courses et au lavage des aliments (légumes, fruits).
- Aucun aliment n'est proposé en libre-service.

6) Matériel

- Une attention accrue est portée au nettoyage et au rangement du matériel. Le matériel fréquemment utilisé est désinfecté le plus souvent possible.
- Les encadrant.e.s privilégient les activités qui nécessitent peu de matériel. Le passage du matériel entre différentes mains est à éviter.

7) Transports

- La mobilité douce est privilégiée.

- Lors de l'utilisation d'un bus, le chauffeur et les participants sont invités à porter un masque. Le cas échéant, nous invitons les parents à équiper leurs enfants d'un masque, afin que celui-ci soit bien ajusté.

8) Liens avec les parents

- La distance de sécurité (1,5 m) est respectée entre les encadrant.e.s et les parents.
- Les recommandations et les mesures en vigueur (conditions générales d'accueil) sont communiquées aux parents avant l'activité.
- Pour les activités regroupant un grand nombre de participants (plus de 30), il est conseillé de prévoir une arrivée et un départ échelonné pour les participant.e.s afin d'éviter que tous les parents se concentrent en même temps dans un même lieu. Si cela n'est pas possible, prévoir une « file d'attente » avec marquage des distances.

En cas de suspicion d'un cas de COVID-19

- En cas de symptômes, le/la participant.e est séparé.e du groupe, un masque lui est mis - organiser un contrôle médical - organiser le retour au domicile selon l'avis du médecin.
- Un.e seul.e encadrant.e s'occupe de l'enfant isolé et porte un masque.
- Définir à l'avance une procédure en cas d'apparition de symptômes (possibilité d'isoler le/la participant.e ou l'encadrant.e) en attente d'une évaluation médicale et d'un retrait de du participant ou de l'encadrant.e.

Mesures spécifiques

1) Repas

Dans la mesure du possible, les participant.e.s amènent leur propre matériel pour le repas (services, assiettes, gobelet/gourde).

Les pique-niques et les goûters individuels amenés par les participant.e.s sont à privilégier.

2) Arrivée et départ de l'activité

Il est demandé qu'un seul adulte référent vienne amener et chercher son/ses enfant/s aux activités et que les distances soient respectées, entre adultes, lors de l'arrivée et du départ des enfants.

Contact

- **Savio Michellod**, président du Passeport Vacances de la Veveyse – 079 793 48 65

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER: 

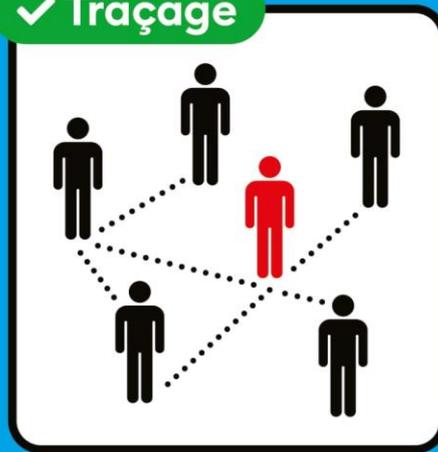
Suivre impérativement les nouvelles règles :

✓ **Test**



En cas de symptômes, se faire tester tout de suite et rester à la maison.

✓ **Traçage**



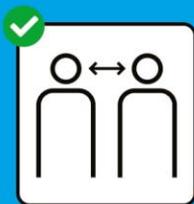
Chaque fois que c'est possible, fournir ses coordonnées pour le traçage.

✓ **Isolement/quarantaine**



En cas de test positif : isolement. En cas de contact avec une personne testée positive : quarantaine.

Pour rappel :



Garder ses distances.



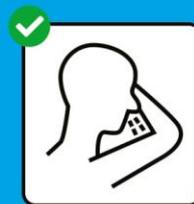
Recommandé : un masque si on ne peut pas garder ses distances.



Se laver soigneusement les mains.



Éviter les poignées de main.



Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.



Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.



Si possible, continuer de travailler à la maison.

www.ofsp-coronavirus.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffizi federal da sanadad publica UFSP



Scan for translation